

RÉGLEMENTATION DES COMPÉTITIONS SPORTIVES



BASKET-BALL

RAPPEL

Le basket-ball féminin a figuré lors des huit éditions des Jeux de la Francophonie.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) a toujours collaboré avec la Fédération Internationale de Basketball (FIBA) à travers l'organisation du tournoi de basket-ball des Jeux de la Francophonie.

Le CIJF a développé avec la FIBA, à chaque édition, une collaboration qui permet d'organiser cette importante compétition, sous la responsabilité technique d'un Délégué désigné par la FIBA.

Cette compétition a toujours été organisée selon la réglementation de la FIBA.

RÉGLEMENTATION ET PRINCIPES DE SÉLECTION POUR L'ÉDITION RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO/ KINSHASA 2022

Réglementation

Le tournoi de basket-ball féminin des IX^{es} Jeux de la Francophonie est organisé selon la réglementation de la FIBA. Toutefois, en concertation avec la FIBA, le CIJF adoptera certaines solutions en tenant compte de l'esprit des Règles des Jeux de la Francophonie.

L'organisation du tournoi est placée sous la responsabilité technique du Délégué technique désigné par la FIBA.

Le CIJF, en collaboration avec la FIBA, procède à la sélection des États ou gouvernements pour participer au tournoi des IX^{es} Jeux.

Format et qualifications

Le tournoi de basket-ball opposera 16 équipes nationales de 12 joueuses, réparties en quatre poules de quatre équipes.

Chaque État ou gouvernement participant peut inscrire sur le site des Jeux de la Francophonie une liste de 20 joueuses parmi lesquelles seront retenues les 12 joueuses participant à la compétition. Les vérifications de conformité des joueuses au règlement seront faites sur la liste des 20 joueuses, ainsi que l'établissement des accréditations.

La formule du tournoi de basket-ball se déroulera de la manière suivante: un Tour Préliminaire avec 4 groupes de 4 équipes ou chaque équipe rencontre toutes les autres équipes, suivi des Quarts de finale, des Demi-finales et des Finales. Les équipes classées 1^{ère} et 2^e de chaque groupe disputeront les places de 1 à 8, les équipes classées 3^e et 4^e disputeront les places de 9 à 16.

Le tournoi aura une durée entre 7 jours minimum et 9 jours maximum y compris les jours de repos. Un jour de repos après le Tour préliminaire sera obligatoire. Il pourrait y avoir un autre jour de repos après les Quarts de Finale et un autre après les Demi-finales.

RÉGLEMENTATION

DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

Il est envisageable une durée de 8 jours avec 2 jours de repos après le Tour préliminaire et les Demi-finales.

En concertation avec le Délégué technique désigné par la FIBA, le CIJF établit, en fonction du nombre d'États ou gouvernements inscrits, en tenant compte de la répartition géographique et selon les classements FIBA, la liste des États ou gouvernements sélectionnés pour participer au tournoi de basket-ball de la 9^e édition.

Les 16 équipes qui seront retenues auront été engagées par leur État ou gouvernement et identifiées selon la répartition géographique suivante :

| | |
|--------------------|---|
| Amériques-Caraïbes | 2 |
| Asie-Océanie | 2 |
| Océan Indien | 1 |
| Europe | 6 |
| Afrique | 5 |

Si un continent n'enregistre pas le nombre d'équipes qui lui est attribué, le CIJF, en concertation avec la FIBA, pourra accepter des équipes supplémentaires des autres continents.

Les modalités de qualification retenues sont les suivantes :

Qualifications automatiques

État ou gouvernement organisateur: République Démocratique du Congo/Kinshasa

État tenant du titre: France

Équipes qualifiées pour les Jeux Olympiques de 2021:

Qualifications complémentaires

Meilleures équipes francophones des Championnats féminins 2019 d'Afrique, d'Europe, d'Asie-Océanie, des Amériques et des Caraïbes.

Affectation des arbitres

Chaque État ou gouvernement participant doit inclure dans sa délégation un arbitre international certifié nommé pour les Jeux de la Francophonie par le Secrétaire général de la FIBA.

Le déplacement international de l'arbitre est au frais de son État ou gouvernement tandis que sa prise en charge complète durant la période des Jeux (hébergement, transport national et indemnités) sera à la charge de l'État ou gouvernement hôte organisateur (CNJF).

Son nom sera transmis en même temps que ceux des athlètes participants au moment des inscriptions nominatives.

8 arbitres et 4 commissaires indépendants seront désignés par la FIBA.

Leur déplacement depuis leur domicile jusqu'à lieux des Jeux sera pris en charge.

Ils seront pris en charge durant la période des Jeux (hébergement, transport international et national et indemnités) par l'État ou gouvernement hôte organisateur (CNJF).

RÉGLEMENTATION

DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

Les arbitres et commissaires doivent être logés au même endroit, différent de celui des athlètes.

La FIBA peut organiser un stage de formation pour les arbitres durant la compétition. Dans ce cas, 4 arbitres formateurs seront désignés en plus des arbitres de la compétition par la FIBA. Les 4 arbitres formateurs devront être logés au même endroit que les arbitres de la compétition.

Engagement de participation en football et basket-ball

En accord avec la FIFA et la FIBA, sauf cas de force majeure, tout État ou gouvernement ayant engagé une équipe en football et/ou en basket-ball s'engage à régler au CIJF la somme de 1000 euros par virement bancaire. Clôture le : 1^{er} novembre 2021, soit avant la tenue du tirage au sort; cette somme sera ensuite déduite des cotisations proportionnelles au moment de leur règlement.